VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 16 décembre à quinze et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **02 décembre 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **10.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.A.S DEPT. DE LA RÉUNION

Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Eric FERRERE - M. Jean-Daniel DENNEMONT -- M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE (arrivée à 15h43 au rapport n° 3) - M. René VLODY
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : Mme Marie-Claude DALEVAN
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU
Pour le Club des Amis : M. Benoît THOMAS

Procurations :

Absent : Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) - Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - Mme Christelle ETHEVE-VADIER (excusée) - Mme Suzie CUVELIER (excusée) - M. Gidexe PERSEE (l'Association Saint-Vincent-De-Paul)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

AFFAIRE N°5 : Convention de partenariat avec Association Centre d'Insertion et de Formation de l'Océan Indien dans le cadre d'un ACI « Réhabilitation du Pôle Intergénérationnel »

Ainsi, le CCAS s'adosse de l'expertise de l'association CIFOI (Centre d'Insertion et de Formation de l'Océan Indien) pour mettre en place ce 2ème Atelier de Chantier d'Insertion avec comme orientation la réhabilitation du pôle intergénérationnel. Il s'agit là d'un projet structurant pour le territoire qui s'inscrit dans la volonté de veiller à la recherche permanente de l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil aux équipements des avironnais. La commune met actuellement le bâtiment à disposition de deux associations socio culturelles : Avirons Jeunes et le Club 3ème Age « les Amis ». Le pôle intergénérationnel prend tout son sens car ces deux associations animeront le pôle conjointement à travers des actions favorisant des échanges intergénérationnels mais également à travers des partenariats avec les écoles voisines (maternelle, élémentaire, collège et lycée).
Par cet ACI, la collectivité souhaite investir dans la mise en conformité d'équipements de proximité favorisant la cohésion sociale.
Parallèlement à la réalisation de l'ACI, l'employeur CIFOI réalisera l'accompagnement, à la montée en compétences des publics éloignés du marché de l'emploi et à la levée des freins sociaux et/ou professionnels. Il organisera l'encadrement technique et la formation des salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.
De plus, l'association CIFOI a sollicité le CCAS pour présenter et proposer des services de déménagement, de livraisons de matériels auprès de publics en difficulté contre une participation modeste. En effet, dans le cadre du projet ACI, l'association disposera d'un véhicule type fourgon. Aussi, l'association s'engage à mettre à disposition au CCAS des Avirons des affiches présentant ses services avec les coordonnées du responsable pour recueillir les besoins des administrés modestes. Ce partenariat fera l'objet d'une convention tripartite entre l'association, le CCAS et l'usager.

Les travaux à réaliser porteront sur :

- L'aménagement extérieur
- L'aménagement à l'intérieur du bâtiment.

- Nombre de bénéficiaires : 12 sous Contrat à Durée Déterminée d'Insertion – CDDI
- Recrutement de 2 postes d'encadrement prévus (encadrant technique d'insertion et ouvrier polyvalent)
- Durée hebdomadaire : 24 h
- Durée de l'ACI : 12 mois
- Formation assurée par Proform Conseil
- Coût total de l'ACI : 382 990 €
-

Le dossier a été déposé auprès des différentes instances (CDIAE, CIVIS, Etat, Conseil Départemental) en novembre 2022.
Pour un équilibre financier, le CCAS est sollicité à hauteur de 74 450 € pour couvrir une partie des matériaux et frais de fonctionnement.

Ceci exposé, invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- Fixe le niveau de montant du projet
- Approuve le montant proposé.

Pour expédition conforme,

Le Président

MAIRIE DES AVIRONS * C.C.A.S * DEPT. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 05 JAN. 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.